



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Police Municipale – Services Techniques – Installation d'un nouveau Firewall – Contrat de Sécurité - XEFI

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la délibération du Conseil municipal n° D2024-026 en date du 10/04/2024 portant approbation du budget primitif 2024,

VU la proposition de l'entreprise XEFI, en date du 03/09/2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'installation d'un nouveau Firewall et la mise en place du contrat de suivi et de sécurité de ce matériel, pour les locaux de la Police Municipale et des Services Techniques de la ville de Royat,

CONSIDERANT que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2025 du budget principal de Royat,

DECIDE

Article 1 : L'entreprise XEFI, sise 35 Rue Jules Verne 63100 Clermont-Ferrand, est retenue pour l'installation d'un nouveau Firewall pour les locaux de la Police Municipale et des Services Techniques de la ville de Royat., pour un montant de 880.00 € HT soit **1 056.00 € TTC** et la mise en place du contrat de suivi et de sécurité de ce matériel pour un montant de 3 900 € HT soit **4 680.00 € TTC par an** (année 2025 puis ré indexation du tarif annuel).

Article 2 : Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise XEFI
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 09/10/2024

Le Maire,

Marcel ALEDO

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.





Devis



MAIRIE ROYAT
Marie DUMONT

46 Boulevard Barrieu
63130 ROYAT
marie.dumont@royat.fr
0473295080

Le : 03 Sep 2024

Contacts	Devis n°	Client n°	Modalités de paiement
Commercial(e) : Philippe LARODIE	QUO-221961-T4C5C7	MAIRIEROYAT	Virement Net 30J
Assistant(e) : Nathalie VACHER	Durée de validité : 15 jours		

DESIGNATION	Ref	PU HT	QTE	PRIX HT
<p>Prestation Technique</p> <p>Configuration des Firewall SOPHOS (CONTRAT VIP) Installation sur les sites de la Police Municipale et Sce Technique Test et validation de bon fonctionnement</p> <p>Prestation estimée à 1 journée de main d'œuvre Facturé au temps passé sous réserve de faisabilité</p>		880,00	1	880,00

BON POUR ACCORD / TAMPON SIGNATURE
A RENVOYER PAR MAIL A : n.vacher@xefi.fr

*Bon pour accord,
le maire,
M. AREDO*



Eco Participation : - €
 FRAIS DE LIVRAISON :
 TOTAL HT en Euro : 880,00 €
 TVA 20% : 176,00 €
 TOTAL TTC en Euro : 1 056,00 €

TOTAL CARBONE

0,00 kgCO2e
 soit 0 km en voiture thermique


Loyer mensuel HT :
0,00 €

Astuce ! Maitrisez votre budget en location évolutive sur 3 ans

Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la société de financement (prélèvement trimestriel)



* Suite au décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005 relatif aux Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) publié au JO du 22/07/05, une taxe supplémentaire, dite "éco-participation", sera ajoutée au prix initial de chaque produit.

Reserve de propriété : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement complet du prix par l'acheteur.

Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que leur prix si elles ont déjà été revendues(Loi du 17/05/1980).

En cas d'annulation de la présente commande avant sa livraison, XEFI se réserve le droit de facturer au réel les frais engagés résultant de l'approvisionnement ou de la livraison du matériel commandé

visa finances

